



REGLEMENTS PARTICULIERS JEUNES

SAISON 2022-2023

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise les championnats jeunes U13 masculins et féminines, U15 masculins et féminines, U17 masculins, U18 féminines et U20 masculins en 3 divisions en première phase (Brassage) :

- **Division 2**
- **Division 3**
- **Division 4**

Puis la création d'une 4^{ème} division, « **Division 1** » en deuxième phase (phase régulière).

ARTICLE 2 : COMPOSITION 2022-2023

Division 2

- Toutes les équipes engagées en 21-22 ainsi que les équipes qui redescendent de région

Soit 12 équipes – modifiable en fonction des équipes de PROMO région 2021-2022 qui redescendent obligatoirement en département

Division 3

- Les 6 équipes de la **Division 3** de la saison 21-22

Soit 6 équipes

Division 4

- Toutes les autres équipes s'engageant et ne rentrant pas dans les conditions ci-dessus

IMPORTANT : En fonction des descentes de région et des engagements des clubs dans chaque catégorie, des adaptations pourront être réalisées pour le bon fonctionnement des phases de brassage.

Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Phase 1 (brassage) :

Division 2 :

Les 12 associations sportives sont regroupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1D1	2D1
4D1	3D1
5D1	6D1
2D2	1D2
3D2	4D2
6D2	5D2

Division 3 :

Les 6 associations sportives sont regroupées en 1 poule de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1D3
2D3
3D3
4D3
5D3
6D3

Division 4 :

Les associations sportives sont regroupées en 1 poule de 10 disputant des rencontres en aller simple et en 2 poules de 6 disputant des rencontres en aller-retour si plus de 10 associations.

1	OU	1	1
2		2	2
3		3	3
4		4	4
5		5	5
6		6	6
7			
8			
9			
10			

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées avant le début des rencontres « retour » sur la phase Play-off, Play-Down (poule Haute et Basse)

- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu du nombre d'équipes engagées.
- Des championnats en une seule phase pourront être proposés pour les catégories avec peu d'équipes engagées (<12).

- Poules composées de 10 équipes au maximum. Selon le nombre d'équipes engagées, plusieurs poules peuvent constituer une division.
- Les championnats se déroulent en matchs aller – retour à l'issue desquels seront déterminés les champions de la phase régulière. Dans le cas où plusieurs poules constituent la division, une deuxième phase peut être mise en place.

Phase 2 (régulière) :

Lors de cette phase 2, il y a recomposition des **Division 2**, **Division 3** et **Division 4** et la création de la **Division 1 – 2^{ème} phase sous forme de Play-off/Play-Down en aller-retour en conservant certains résultats de la première phase, ou sous forme de matchs allers.**

Division 1 : 6 équipes

- Les 3 premiers de chaque poule de la **Division 2** accèdent en **Division 1 – en fonction des descentes de région, impact sur les 3^{èmes}.**

Division 1

1 D2
2 D2
3 D2
1 D2
2 D2
3 D2

Division 2 : 6 équipes

Les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule de la première phase **Division 2** restent en **Division 2 – en fonction des descentes de région, impact sur les 5^{èmes}.**

- Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} de la première phase **Division 3** montent en **Division 2**

Division 2

4 D2
4 D2
5 D2
5 D2
1 D3
2 D3

Division 3 : 6 équipes

Les équipes classées 6^{ème} de chaque poule de la première phase **Division 2** descendent en **division 3.**

- Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de la première phase **Division 3** reste en **Division 3 – en fonction des descentes de région impact sur les 4^{èmes}.**

- Les équipes classées première et deuxième de la première phase **Division 4** montent en **Division 3** (*Ou les équipes classées premières de leur poule si deux poules sont faites*).

Division 3

6 D2
6 D2
3 D3
4 D3
1 D4
2 D4

Division 4 :

- Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la première phase **Division 3** descendent en **Division 4 - en fonction des descentes de région impact sur les 4èmes**.
- Les autres équipes de la première phase **Division 4** en dehors des 2 premières.
- Les nouvelles équipes qui s'inscriraient en 2^{ème} phase.

A l'issue des matches retour,

- Le premier de 1^{ère} division sera nommé **CHAMPION DE PARIS**.
- Le premier de la division 2 sera déclaré Champion de 2^{ème} division et pourra accéder au TQR.
- Le premier de la division 3 sera déclaré Champion de 3^{ème} division.
- Les champions des catégories féminines, U18, U15, U13 sont dans l'obligation de participer au challenge J. CATOR organisé par la ligue Ile de France en juin.
- Les champions des catégories masculines, U17, U15, U13 sont dans l'obligation de participer au challenge M. RAT organisé par la ligue Ile de France en juin.
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux.

ARTICLE 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

➔ Composition de la **Division 2** (en fonction des descentes de la **division 3** régionale) pour 2022&2023 **en fonction des résultats de la saison 2021&2022**.

- Les six équipes de la **Division 1**
- Les équipes qui descendent de région (si pas de descente « Le champion de la coupe de Paris » de la saison 20-21)
- Les équipes classées de la première à la troisième place de la **Division 2** (phase 2)
- Le champion de la **division 3**
- Le champion de la catégorie inférieure
- Si besoin, en fonction des descentes de région, ou de l'équipe championne dans la catégorie inférieure possibilité de prendre :
 - Champion de la coupe de Paris
 - 4^{ème} de la **division 2** de la saison 20-21 reste en **division 2**
 - 2^{ème} de la **division 3** de la saison précédente monte en **division 2**

Division 2

1 D1	2 D1
4 D1	3 D1
5 D1	6 D1
2 D2	1 D2
3 D2	Catég. Inf
1 D3	Région

- Toutes les Associations sportives évoluant **en Division 1** et le Champion **Division 2** pourront participer au TQR la saison suivante sauf modifications des règles de participations ou de qualifications et trop de descentes de région.
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accèsion (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes en Division 3 :

En fonction des descentes ou non de région, l'équipe 4^{ème} de Division 2 de la saison 21-22 pourra rester en Division 2 la saison suivante.

- Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de la **Division 2** phase 2 de la saison 21-22 descendent en **Division 3** la saison suivante.

➔ Composition de la **Division 3** (en fonction des descentes de la **Division 3** régionale) – 2022 & 2023 **en fonction des résultats de la saison 2021&2022.**

En fonction des descentes ou non de région, l'équipe 2^{nde} de Division 3 de la saison 21-22 pourra monter en Division 2 la saison suivante.

- Les équipes 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de la **Division 2**
- Les équipes 2^{ème} et 3^{ème} de la **Division 3**
- L'association sportive, déclarée championne de **Division 4**, pourra monter en **Division 3** la saison suivante.

Division 3

4 D2
5 D2
6 D3
2 D3
3 D3
1 D4

- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accèsion (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes en Division 4 :

En fonction des descentes ou non de région, l'équipe 4^{ème} de Division 3 de la saison 21-22 pourra rester en Division 3 la saison suivante.

- Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} descendent en **Division 4** la saison suivante.

→ Composition de la **Division 4** (en fonction des descentes de la **Division 3** régionale)
Toutes les autres équipes qui ne répondent pas aux critères énoncés ci-dessus.

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes de la phase de brassages selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

ARTICLE 5 : RENCONTRE

Horaire officiel :

U13F - Dimanche 11h	U13M – Dimanche 13h30
U15F – Samedi 16h	U15M – Samedi 16h
U17M – Samedi 18h	U18F – Dimanche 15h30
U20M – Dimanche 15h30	

Dérogations possibles dès 10h le samedi pour les U13 avec accord obligatoire des adversaires
Dérogations/convocations possibles de 13h30 à 18h le samedi et de 9h à 17h le dimanche de U13 à U18.

Dérogations/convocations possibles de 17h à 19h30 le samedi et de 9h à 17h30 le dimanche pour les U20.

Temps de Jeu : U13 à U20 : 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5'

Ballon :

U13F : Taille 6	U13M : Taille 6
U15F : Taille 6	U15M : Taille 7
U18F : Taille 6	U17M : Taille 7

U20M : Taille 7

Ligne des 3 points :

U20-U18-U17-U15 : 6.75m (ligne pleine)
U13 : 6.25m (ligne pointillée)

Toucher la balle en zone arrière :

U13-U15-U17-U18 : Non
U20 : Oui

Remplacement en zone arrière sur violation :

U13-U15-U17-U18 : non
U20 : Oui

Feuille : **Emarque V2 obligatoire**

Joueuses et joueurs autorisé.e.s à jouer :

Type de licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	5*	5*	5*	7

* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **cing**.

Joueurs brûlés :

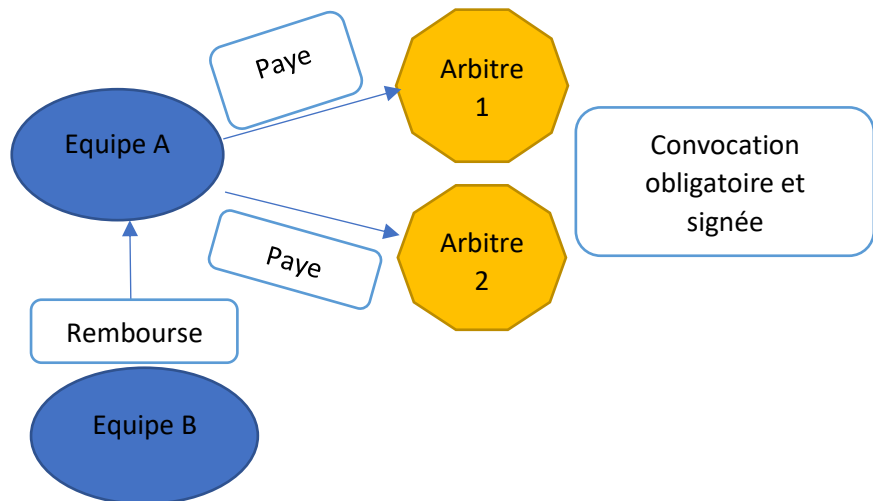
- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste des 5 meilleurs joueurs brûlée qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (Art. 14 & 16 à 18 du règlement sportif général du CPBB)

Liste personnalisée :

- Si deux équipes d'une même association évoluent dans la même division, il faudra communiquer avant la première journée de championnat les listes des 7 joueurs de chaque équipe qui participeront aux rencontres. (Art. 15 du règlement sportif général du CPBB)

Désignations :

- Possibilité de 2 arbitres désignés par le CDO réglés à **part égale** entre-les deux associations ou Caisse de Facturation (Art. 30 du règlement sportif général du CPBB)



ARTICLE 6 : OBLIGATIONS SPORTIVES

Elles ne sont pas applicables à ces divisions.

ARTICLE 7 : DÉROGATIONS

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle.